



RESPONSABILITÉ CIVILE DU TRANSPORTEUR

Soumis à un cadre légal toujours plus contraignant, les transporteurs, commissionnaires de transport, commissionnaires en douane, transitaires, logisticiens, aconiers, handlers, manutentionnaires levageurs, déménageurs, doivent se garantir contre tous dommages causés aux marchandises confiées et contre les conséquences de ces dommages, que ce soit dans le cadre d'une activité de « Transport », de « Logistique » ou de « Manutention » : vol, casse, mouille, manquant, erreur de déclaration douanière, erreur de livraison, erreur de dépotage des marchandises en vrac ou en citerne.

Les cas de mise en cause de la responsabilité du transporteur sont nombreux.

Afin de les protéger, Lycéa Risks Solutions a conçu une offre complète alliant prévention et garanties :

- Assurance RC Contractuelle du Transporteur
- Assurance RC Manutentionnaire - Entrepotitaire
- Assurance RC Professionnelle Contractuelle
- Assurance RCE
- Assurance Ad-valorem
- Assurance PROTECTION JURIDIQUE DU TRANSPORTEUR

EXEMPLE 1

Un manutentionnaire levageur est chargé du levage d'une charpente sur un chantier de construction. Suite à la pose d'élingues défectueuses, la charpente chute en cours de manutention, et détruit une baie vitrée sur laquelle elle tombe. Au titre de sa Responsabilité Civile Contractuelle, le manutentionnaire est tenu de prendre en charge le coût de la charpente, augmenté du surcoût résultant de la nouvelle fabrication en express. Au titre de sa Responsabilité Civile Entreprise, il doit prendre en charge les dommages à la baie vitrée, et les dommages immatériels résultant de ce sinistre.

EXEMPLE 2

Une entreprise de déménagement exerçant accessoirement une activité de garde-meuble recherchait une solution packagée pour garantir les mobiliers sous sa garde pour chacune de ces activités. Grâce à ses capacités de placement sur le marché des Lloyd's, Lycéa Risks Solutions a proposé un contrat unique pour ce risque très sensible.